

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LE JULES CESAR »**

L'assemblée générale ordinaire de la copropriété « Les Cottages de Franconville » s'est tenue le 17 mars 2000 à partir de 21h dans les locaux du centre socio-culturel de l'Epine Guyon à Franconville.

Membres du Bureau présents à l'Assemblée :

M. Gerbeaux
M. Thuillier
M. Hebras (absent excusé)
Mlle Carderon (absente excusée).

Constitution de l'Assemblée

65 copropriétaires sur 125 étaient présents ou s'étaient fait représenter. Le quorum requis par les statuts étant atteint, l'Assemblée, valablement constituée, a pu débattre de l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité de l'Association Syndicale Libre,
- Approbation des comptes de l'exercice 1999,
- Présentation des projets et aménagements pour 2000 ,
- Examen et approbation du budget 2000,
- Remplacement au sein du bureau,
- Questions diverses.

694,30 f
= 99,45 €

1. Rapport d'activité de l'A.S.L.

A/ Remplacement de l'ensemble des boîtes à lettres

B/ Ouverture d'un compte bancaire rémunéré

Conformément à la décision prise en assemblée générale ordinaire du 3 février 1999, l'A.S.L. a ouvert un Compte Epargne (intérêts à 2,50% puis à 2% depuis le 02/08/99). Le versement initial de 62.500 F correspond au fonds de roulement (500 F par lot).

C/ Entretien réseau TV

D/ Recouvrement des charges

Avant convocation à l'assemblée générale, 51 copropriétaires n'avaient pas réglé (en totalité ou en partie) les charges dues au titre de l'exercice 1999. A l'issue de l'assemblée générale, 32 copropriétaires restaient redevables des charges 1999.

A noter qu'un copropriétaire est débiteur de 2.580,79 F et 5 autres sont débiteurs d'un montant de plus de 1.000 F.

Les charges impayées s'élèvent à un montant global de 27.290,42 F sur un total de charges appelées pour 1999 de 103.883,75 F.

2. Approbation des comptes 1999

Les comptes 1999 sont approuvés à l'unanimité des voix.

fg
CC
HM
AT
HB
EP
BR

3. Réfection de la chaussée au niveau du 7, rue de Gascogne

Le devis de réfection de la partie de chaussée devant le garage du 7, rue de Gascogne est présenté.

La décision de faire réaliser ces travaux a été votée avec les résultats suivants :

- Pour 58
- Contre 2
- Absentions 5

4. Aménagement de la placette (entrée du lotissement – transformateur)

Le projet d'aménagement proposé par le Service Voirie/Espaces Verts est présenté. Les travaux consistent à supprimer l'espace dallé vide pour agrandir la jardinière. Le montant des fournitures, des matériaux et des végétaux s'élève à 25.000 F.

La Commune participe financièrement au projet sous forme de prestation de main d'œuvre pour le génie civil et les plantations.

La décision d'effectuer ces travaux a été soumise au vote de l'assemblée. Résultats :

- Pour 57
- Contre 6
- Absentions 2

Ce projet étant adopté, l'assemblée décide de ne pas examiner les deux autres projets (électricité placette et plantation végétaux), dans la mesure où les travaux proposés par la Commune comprennent ces 2 prestations.

5. Examen et approbation du budget 2000.

Le budget prévisionnel pour 2000 se décompose comme suit :

CHARGES COURANTES		PAR LOT
ELECTRICITE ANTENNE	1 200,00	9,60
ENTRETIEN ESPACES VERTS	15 000,00	120,00
ENTRETIEN RESEAU TV	6 000,00	48,00
ASSURANCES	1 400,00	11,20
FOURNITURES (frais de Poste...)	500,00	4,00
TOTAL CHARGES NORMALES	24 100,00	192,80

TRAVAUX VOTES PAR L'ASSEMBLEE		PAR LOT
1. REFECTION 7 RUE DE GASCOGNE	32 447,43	259,58
4. REAMENAGEMENT PLACETTE (MURET)	25 000,00	200,00

Le budget prévisionnel 2000 s'élève donc à 81.547,43 F, ce qui représente pour chaque lot un montant total de charges de **652,38 F**.

Ce compte-rendu vaut appel de fonds.

Les règlements devront parvenir au bureau de l'A.S.L. avant le **30 juin 2000**.

Les copropriétaires ont la possibilité de donner (dans une même enveloppe et ce, avant la date limite mentionnée ci-dessus) 2 chèques (300 F et 352,38 F), derrière lesquels ils pourront indiquer les dates de remise à l'encaissement souhaitées.

RG

ce

WM

E-T

φ

BD

JB

6. Remplacement au sein du Bureau

Melle Carderon étant démissionnaire, il a été fait appel à l'assemblée des copropriétaires pour recueillir de nouvelles candidatures.

Se sont présentées :

- Mme COLLAS – 11, rue de Gascogne
- Mme MERO – 13, rue de Gascogne.

Ces 2 copropriétaires ont été élues à l'unanimité.

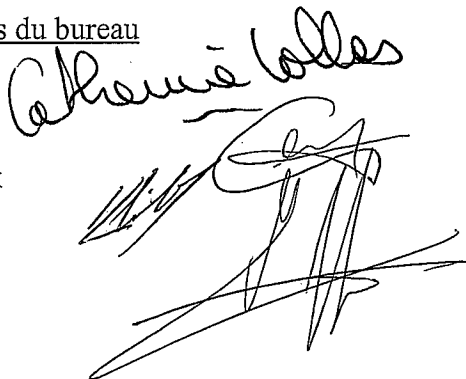
7. Questions diverses

Il a été attiré l'attention sur les véhicules étrangers au lotissement stationnant à l'entrée de la rue de Gascogne et occasionnant une gêne certaine pour les riverains (tapage nocturne, trafics divers...). Les services de police (nationale et communale) ont déjà été alertés sur le sujet mais le problème persiste.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance a été levée à 23h00.

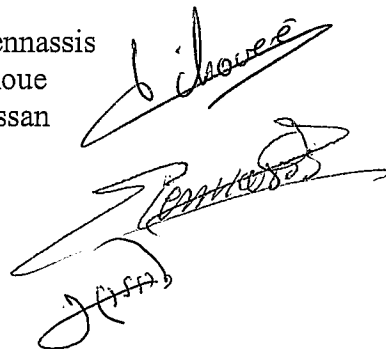
Les membres du bureau

Mme Collas
Mme Mero
M. Gerbeaux
M. Thuillier
M. Hebras



Les scrutateurs

M. Biennassis
M. Pihoue
M. Hassan



cc ep :

JHP